

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014 D-2014/617

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine **BOUILHET**

Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés:

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Groupe scolaire BENAUGE. Maîtrise d'œuvre sans concours. Appel d'offre restreint. Commission composé comme un jury. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe scolaire de la Benauge est situé dans le quartier de la Bastide à Bordeaux et fait aujourd'hui l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine (2012-2020).

Premier équipement de la cité Pinçon construite de 1948 à 1953, le Groupe scolaire d'une surface de 6 700 m² est aujourd'hui l'un des immeubles les plus énergivores du patrimoine bordelais et nécessite en outre, la mise en conformité du bâtiment aux lois d'accessibilité et à la réglementation incendie dans les ERP ainsi qu'une amélioration de la fonctionnalité des locaux.

La Ville a décidé d'engager une opération globale d'amélioration thermique du bâti et la rénovation partielle des locaux.

Afin d'évaluer les conditions de rénovation du Groupe scolaire, une étude de programmation a été confiée au cabinet HEMIS AMO, programmiste.

Les objectifs du projet sont identifiés de la manière suivante :

- Atteindre le niveau BBC Rénovation de la RT2012 (soit Cep 40%)
- Mettre aux normes incendie et sécurité ERP
- Mettre aux normes accessibilité
- · Proposer des conditions améliorées de confort pour les occupants
- Maintenir le groupe scolaire sur site pendant les travaux par un phasage adapté
- Adapter la fonctionnalité de certains locaux
- Conserver autant que possible les caractéristiques de l'architecture originelle

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (Maitrise d'œuvre, Bureau de contrôle, coordination SPS, OPC) est estimé à 4 994 760,83 € HT dont 4 360 151,67 € HT pour les travaux –valeur octobre 2014-.

Afin de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier, un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

La commission formée comme un jury est composée, conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics :

- du Maire, Président de droit ou son représentant ;
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants :

Titulaires:

- E. CUNY
- J. SIRI
- M. LABORDE
- M. DUCHENE
- E. AJON

Suppléants:

- M. BERNARD
- G. ACCOCEBERRY
- C. MIGLIORE
- A. PIAZZA
- D. JAMET
- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités).
- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner cette commission qui devra donner un avis sur le choix du concepteur,
- lancer l'appel à candidatures,
- rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 212,53 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE